

14^e séance publique régulière du conseil d'administration

Date et heure

Le 24 janvier 2018 – 19 h 30

Lieu, adresse et salle

CLSC et centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion
3031, boulevard de la Gare, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9R2
2^e étage - Salle polyvalente (local 264A-B)

Présences : Dorice Boudreault
Mélanie Caron
Claude Jolin, président
Michel Laurendeau, vice-président
Roch Leblanc
Jean-Claude-Lecompte
Annabelle Lefebvre
Nicole Marleau
Yves Masse, secrétaire et président-directeur général
Ghislain Rivet
Sylvie Sauvé

**Absences
motivées :** Line Ampleman
Judith Dubé
Madeleine Himbeault Greig
Heather L'Heureux
Patricia Quirion
Jean-Pierre Rodrigue

Invité : M. Vincent Tam, coordonnateur à la gestion des risques et de la qualité

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 19 h 32 par le président du conseil d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution CA20180124-01

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période publique de questions (*durée maximale : 30 minutes*)
4. Mot du président du conseil d'administration
5. Mot du président-directeur général
6. Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration
 - 6.1 Procès-verbal de la 13^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 novembre 2017
 - 6.1.1 Suivis découlant du procès-verbal de la 13^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 novembre 2017
 - 6.2 Procès-verbal de la séance publique d'information annuelle du conseil d'administration tenue le 22 novembre 2017
 - 6.3 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 21 décembre 2017
7. Affaires du jour
 - 7.1 Présentation du rapport de la visite d'Agrément Canada du 26 novembre au 1^{er} décembre 2017
 - 7.2 Fin de contrat - Docteur Marguerite Dupré, médecin examinateur
Désignation - Docteur Marcel-M Boucher, médecin examinateur
8. Rapports des comités du conseil d'administration
 - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 8.1.1 Rapport du président / séance tenue le 13 décembre 2017

- 8.2 Comité de vérification
 - 8.2.1 Rapport du président / séance tenue le 17 janvier 2018
- 8.3 Comité des ressources humaines
 - 8.3.1 Rapport du président / séance tenue le 11 janvier 2018
 - 8.3.2 Politique congés sociaux pour le personnel d'encadrement
 - 8.3.3 Politique congés fériés pour le personnel d'encadrement
 - 8.3.4 Politique congés sans solde, congés pour affaires professionnels et les charges publiques
 - 8.3.5 Politique modalités de récupération du salaire versé en trop au personnel d'encadrement
 - 8.3.6 Politique mécanisme de recours sur l'application d'une politique de gestion
 - 8.3.7 Répertoire des conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux
- 8.4 Comité immobilisation et environnement
 - 8.4.1 Rapport de la présidente / séances tenues les 13 octobre et 15 novembre 2017 et le 6 décembre 2017
- 8.5 Comité des usagers du centre intégré (CUCI)
- 9. Agenda de consentement
 - 9.1 Affaires administratives
 - 9.1.1 Désignation des présidents et secrétaires des comités du conseil d'administration pour la période du 24 janvier 2018 au 23 janvier 2019
 - 9.1.2 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières – Plans triennaux d'intervention concernant le maintien des actifs – 2017-2020
 - 9.1.3 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières – Plans triennaux d'intervention concernant la rénovation fonctionnelle – installations hors CHSLD – 2017-2020
 - 9.1.4 Plan de conservation de l'équipement et du mobilier – Plans triennaux d'intervention concernant le maintien des actifs – volet équipement non médical et mobilier 2017-2020
 - 9.1.5 Politique – Prévention, gestion et intervention en matière de suicide pour la clientèle
 - 9.1.6 Procédure administrative – Préservation et destruction de documents relatifs au mandat d'administrateur du CISSS de la Montérégie-Ouest
 - 9.1.7 Marge d'emprunt
 - 9.1.8 Politique relative au recouvrement des comptes, à la provision des créances douteuses et à la radiation
- 10. Affaires nouvelles
- 11. Documents déposés pour information
 - 11.1 Procédure administrative – Encadrement des porte-paroles médias du CISS de la Montérégie-Ouest
 - 11.2 Tableau de bord analysé et commenté – Objectifs prioritaires 2017-2018, Période 9, Du 12 novembre au 9 décembre 2017
 - 11.3 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 11.4 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 16 novembre 2017 au 13 janvier 2018
 - 11.5 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 9 | 2017-2018 – Du 12 novembre au 9 décembre 2017
 - 11.6 Rapport du directeur général au conseil d'administration – Application de la politique concernant les soins de fin de vie – Période du 10 juin au 9 décembre 2017
 - 11.7 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 16 novembre 2017 au 16 janvier 2018
- 12. Date de la prochaine séance publique régulière : Mercredi 28 mars 2018 à l'Hôpital Anna-Laberge
- 13. Clôture de la séance

3. Période publique de questions (*durée maximale : 30 minutes*)

Le président du conseil d'administration annonce l'ouverture de la période publique de questions. Il confirme qu'aucune question n'a été inscrite via le registre électronique ni au registre d'inscription sur place.

Il invite toute personne présente dans l'auditoire à faire part de leur question. Aucune question n'est soulevée.

4. Mot du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration profite de cette tribune pour souhaiter à tous une très bonne année 2018.

Processus de désignation de certains membres du conseil d'administration

Il est fort possible que le processus de désignation de certains membres du conseil d'administration soit enclenché par le ministre bientôt. Les administrateurs seront tenus informés de l'évolution de la situation.

Convocation des présidents des conseils d'administration des CISSS et CIUSSS par le ministre de la Santé et des Services sociaux

Le ministre a convoqué les présidents des conseils d'administration des CISSS et CIUSSS à une rencontre qui se tiendra le 26 février prochain. L'objectif de cette rencontre est de discuter des enjeux touchant la gouvernance des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux du Québec.

5. Mot du président-directeur général

Processus d'Agrément 2017

Quelques mots du président-directeur général au regard des résultats qui seront présentés un peu plus tard et pour souligner l'ampleur du travail colossal des équipes en préparation à cette visite. Il se dit très fier des résultats de ce premier processus d'agrément en tant que nouvelle organisation.

Niveau de soins alternatifs

Afin d'améliorer la fluidité dans nos hôpitaux, un financement supplémentaire de 23,25 M\$ pour l'achat de places a été annoncé par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Pour le CISSS de la Montérégie-Ouest, ce sont 27 places extrahospitalières supplémentaires qui seront ouvertes sur son territoire. De ce nombre, dix sont déjà sous contrat et un appel d'offres sera lancé prochainement pour l'achat des 17 places en ressource intermédiaire.

Par ailleurs, plusieurs efforts ont été faits dans la dernière année pour réduire le nombre d'usagers en niveau de soins alternatifs (NSA) dans les lits aigus des trois hôpitaux. À titre comparatif, en 2016-2017, le taux d'usagers NSA dans les lits aigus était d'environ 12 %. Au cours des dernières semaines, ce taux a parfois baissé jusqu'à 2 %.

Médecins français

Dans le cadre du programme du MSSS qui vise à embaucher 150 médecins français en 2018, le CISSS de la Montérégie-Ouest a fait des représentations pour pouvoir accueillir une quinzaine d'entre eux. Ces derniers seraient en surplus des plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM).

6. Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration

6.1 Procès-verbal de la 13^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 novembre 2017

Résolution CA20180124-02

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la 13^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 novembre 2017, et ce, tel qu'il a été rédigé.

6.1.1 Suivis découlant du procès-verbal de la 13^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 22 novembre 2017

À la suite du dépôt du tableau des suivis découlant du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 19 juin 2017, aucune demande de précision complémentaire n'est soulevée.

6.2 Procès-verbal de la séance publique d'information annuelle du conseil d'administration tenue le 22 novembre 2017

Résolution CA20180124-03

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance publique d'information annuelle du conseil d'administration tenue le 22 novembre 2017, et ce, tel qu'il a été rédigé.

6.3 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 21 décembre 2017

Résolution CA20180124-04

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 21 décembre 2017, et ce, tel qu'il a été rédigé.

7. Affaires du jour

7.1 Présentation du rapport de la visite d'Agrément Canada du 26 novembre au 1^{er} décembre 2017

Invité : Vincent Tam, coordonnateur à la gestion de la qualité et des risques

Le président-directeur général introduit le coordonnateur à la gestion de la qualité et des risques afin de présenter aux administrateurs les résultats du rapport final concernant la démarche d'agrément tenue du 26 novembre au 1^{er} décembre 2017 au sein de l'organisation. Il rappelle qu'il s'agit d'un processus continu visant l'atteinte la conformité à l'ensemble des critères de qualité et des pratiques organisationnelles requises.

Le coordonnateur à la gestion de la qualité et des risques souligne que le CISSS de la Montérégie-Ouest a maintenu son statut d'établissement agréé avec des résultats qui sont très bons :

- 93% de conformité aux critères de qualité;
- 80% de conformité aux tests des pratiques organisationnelles requises (POR).

À titre indicatif, il précise que les 11 visiteurs ont analysés plus de 2 200 critères de qualité et réalisé 299 tests de conformité dans 34 installations de l'établissement.

Au cours des prochaines semaines, les équipes concernées effectueront l'analyse des résultats détaillés de la visite d'agrément et débiteront les travaux visant à effectuer les améliorations requises. Plusieurs chantiers stratégiques, notamment celui du bilan comparatif des médicaments, et d'autres de niveau tactique et opérationnel seront mis en œuvre afin d'atteindre la conformité à l'ensemble des critères de qualité et des pratiques organisationnelles requises.

À la suite de cette présentation, le conseil d'administration propose l'adoption d'une motion de remerciement à l'ensemble des gestionnaires, employés et médecins pour souligner l'engagement à offrir des soins et des services de qualité à nos usagers :

Résolution CA20180124-05

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a été saisi des résultats du rapport de la visite d'Agrément Canada tenue du 26 novembre au 1^{er} décembre 2017 confirmant le statut agréé de notre organisation;

CONSIDÉRANT le contexte d'harmonisation encore en cours au sein de notre jeune organisation;

CONSIDÉRANT les efforts soutenus par les équipes qualité pour fournir aux visiteurs les preuves de nos actions au quotidien;

CONSIDÉRANT qu'au terme de leur visite, les visiteurs ont senti l'implication et la participation des gestionnaires, employés et médecins à offrir des soins de qualité et déployer tous les efforts requis pour améliorer l'accessibilité à nos soins et services;

CONSIDÉRANT l'adhésion grandissante à la mission de notre organisation;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration est fier de pouvoir compter sur des équipes aussi dévouées;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que les membres du conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest adresse une motion de remerciement aux équipes qualité, de même qu'à l'ensemble des gestionnaires, employés et médecins de l'organisation en exprimant leur gratitude pour l'engagement à offrir des soins et des services de qualité à nos usagers.

7.2 Fin de contrat – docteur Marguerite Dupré, médecin examinateur Désignation – docteur Marcel-M. Boucher, médecin examinateur

Le président-directeur général précise que docteur Marguerite Dupré exerçait à titre de médecin examinateur depuis 2013 au sein de l'organisation. En date du 6 septembre 2017, elle a signifié qu'elle mettrait fin à son contrat à compter du 31 décembre 2017. Toutefois, à la suite de la conclusion du comité de révision dans le cadre d'une plainte spécifique, docteur Dupré a accepté de procéder au complément d'examen demandé pour clore cette plainte. Elle aura pour ce faire, jusqu'au 28 février 2018 pour procéder.

Conséquemment, des démarches de recrutement ont été entreprises afin de combler cette vacance. À la suite de ces démarches, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens recommande la nomination de Docteur Marcel-M Boucher.

En conformité avec l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, il revient au conseil d'administration de désigner le médecin examinateur, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Résolution CA20180124-06

CONSIDÉRANT l'avis de docteur Marguerite Dupré de mettre fin à son contrat à titre de médecin examinateur au sein de l'organisation à compter du 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la conclusion du comité de révision dans le cadre d'une plainte spécifique, docteur Dupré a accepté de prolonger son mandat jusqu'au 28 février 2018 afin de procéder au complément d'examen demandé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de sa rencontre tenue le 12 décembre 2017 de nommer Docteur Marcel-M. Boucher;

CONSIDÉRANT que les modalités de l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipulent qu'il revient au conseil d'administration de désigner le médecin examinateur, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la même disposition législative, le médecin examinateur est responsable envers le conseil d'administration de l'application de la procédure d'examen des plaintes concernant un médecin, un dentiste ou un pharmacien, de même qu'un résident.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration accepte de mettre fin au contrat de docteur Marguerite Dupré à titre de médecin examinateur à compter du 1^{er} mars 2018;

ET

Désigne docteur Marcel-M. Boucher à titre de médecin examinateur à compter du 6 février 2018;

ET

Autorise le président-directeur général à signer le contrat de services professionnels de docteur Boucher en fonction de la grille tarifaire émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

8. Rapports des comités du conseil d'administration

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique

8.1.1 Rapport du président / Séance tenue le 13 décembre 2017

Le président du comité de gouvernance et d'éthique étant absent, le président du conseil d'administration résume les sujets ayant été traités à la séance du 13 décembre dernier, à savoir :

- Suivi de l'échéancier de réalisation du Manuel des règlements du conseil d'administration;
- Mise à jour de la planification annuelle des travaux 2017-2018 du comité de gouvernance et d'éthique;
- Désignation d'un président et d'un secrétaire au comité de gouvernance et d'éthique;
- Procédure administrative pour la préservation et destruction de documents relatifs au mandat d'administrateur du conseil d'administration;
- Modifications et impacts de la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* (projet de loi 98);
- Autorisation du ministre de la Santé et des Services sociaux au regard du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration* (modalité du projet de loi 130);
- Bilan des activités du comité d'éthique clinique.

8.2 Comité de vérification

8.2.1 Rapport du président / Séance tenue le 17 janvier 2018

Le président du comité de vérification, résume les points ayant été traités à la séance du 17 janvier dernier, à savoir :

- Résultats financiers à la période 9 terminée le 9 décembre 2017;
- Présentation du rapport AS-617 à la période 9 terminée le 9 décembre 2017;
- Suivis des enveloppes de développement;
- États des réserves 2017-2018;
- Liste des contrats de 100 000\$ et plus du 15 octobre 2017 au 6 janvier 2018;
- Mécanisme de contrôle interne;
- Processus budgétaire 2018-2019;
- Dépassement des coûts dans le cadre d'un contrat de travaux de construction.

Il souligne également les points qui font l'objet d'une recommandation d'adoption dans l'agenda de consentement, à savoir :

- Marge d'emprunt;
- Politique de recouvrement;
- Nomination d'un président et secrétaire du comité de vérification.

8.3 Comité des ressources humaines

8.3.1 Rapport du président / Séance tenue le 11 janvier 2018

Le président du comité des ressources humaines résume les sujets ayant été traités à la séance du 11 janvier dernier, à savoir :

- Accueil de madame Sylvie Sauvé comme nouveau membre du comité en remplacement de monsieur Jean-Pierre Rodrigue;
- Désignation d'un président et secrétaire du comité des ressources humaines;
- Points statutaires travaillés : ;
 - Rapport d'évolution des griefs actifs;
 - Plan de développement des ressources humaines;
 - Planification de la main-d'œuvre : état de situation de la pénurie (actions réalisées et en cours)
- Tableau de bord et indicateurs RH (temps supplémentaires, main-d'œuvre indépendante et assurance-salaire). En raison de l'achalandage accrue dans les urgences qui perdure, l'indice du temps supplémentaires sera à la hausse pour la prochaine période;
- Programme régional de relève de cadres intermédiaires (mai 2018).

Les points suivants (# 8.3.2 à 8.3.7) font partie d'une série de politiques qui doivent être adoptées par le conseil d'administration de l'établissement, et ce, en vertu des modalités du *Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux*.

8.3.2 Politique congés sociaux pour le personnel d'encadrement

Résolution CA20180124-07

CONSIDÉRANT la volonté de l'établissement d'harmoniser les conditions de travail de notre personnel d'encadrement afin d'assurer une équité entre les cadres;

CONSIDÉRANT l'application du Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux qui requiert l'adoption de ladite politique par le conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT que cette politique est en conformité avec les valeurs organisationnelles et la philosophie de gestion de notre établissement :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors de la rencontre du 19 décembre 2017 :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines lors de la séance du 11 janvier 2018 :

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la Politique – Congés sociaux pour le personnel d'encadrement.

8.3.3 Politique congés fériés pour le personnel d'encadrement

Résolution CA20180124-08

CONSIDÉRANT la volonté de l'établissement d'harmoniser les conditions de travail de notre personnel d'encadrement afin d'assurer une équité entre les cadres;

CONSIDÉRANT l'application du Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux qui requiert l'adoption de ladite politique par le conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT que cette politique est en conformité avec les valeurs organisationnelles et la philosophie de gestion de notre établissement :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors de la rencontre du 19 décembre 2017 :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines lors de la séance du 11 janvier 2018 :

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la Politique – Congés fériés pour le personnel d'encadrement.

8.3.4 Politique congés sans solde, congés pour affaires professionnels et les charges publiques pour le personnel d'encadrement

Résolution CA20180124-09

CONSIDÉRANT la volonté de l'établissement d'harmoniser les conditions de travail de notre personnel d'encadrement afin d'assurer une équité entre les cadres;

CONSIDÉRANT l'application du Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux qui requiert l'adoption de ladite politique par le conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT que cette politique est en conformité avec les valeurs organisationnelles et la philosophie de gestion de notre établissement :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors de la rencontre du 19 décembre 2017 :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines lors de la séance du 11 janvier 2018 :

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la Politique – Congés sans solde, congés pour affaires professionnelles et les charges publiques pour le personnel d'encadrement.

8.3.5 Politique modalités de récupération du salaire versé en trop au personnel d'encadrement

Résolution CA20180124-10

CONSIDÉRANT la volonté de l'établissement d'harmoniser les conditions de travail de notre personnel d'encadrement afin d'assurer une équité entre les cadres;

CONSIDÉRANT l'application du Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux qui requiert l'adoption de ladite politique par le conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT que cette politique est en conformité avec les valeurs organisationnelles et la philosophie de gestion de notre établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors de la rencontre du 19 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines lors de la séance du 11 janvier 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la Politique – Modalités de récupération du salaire versé en trop au personnel d'encadrement.

8.3.6 Politique mécanisme de recours sur l'application d'une politique de gestion pour le personnel d'encadrement

Résolution CA20180124-11

CONSIDÉRANT la volonté de l'établissement d'harmoniser les conditions de travail de notre personnel d'encadrement afin d'assurer une équité entre les cadres;

CONSIDÉRANT l'application du Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux qui requiert l'adoption de ladite politique par le conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT que cette politique est en conformité avec les valeurs organisationnelles et la philosophie de gestion de notre établissement :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors de la rencontre du 19 décembre 2017 :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines lors de la séance du 11 janvier 2018 :

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la Politique – Mécanisme de recours sur l'application d'une politique de gestion pour le personnel d'encadrement.

8.3.7 Répertoire des conditions de travail des employés syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux

Suite à certaines nouveautés introduites dans les conventions collectives du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) à l'occasion de la dernière ronde de négociations 2014-2016, le MSSS a procédé à une mise à jour du Répertoire des conditions de travail des employés syndiqués et des employés non syndiqués du RSSS. Le Répertoire prévoit les conditions de travail liées aux matières négociées et agréées à l'échelle nationale conformément à la

Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. Les conditions qu'on y retrouve sont inspirées sur celles prévues à la convention collective FSSS-CSN avec les adaptations nécessaires.

En ce qui concerne les stipulations négociées et agréées à l'échelle locales, lesquelles (26 matières) sont prévues à la Loi, il appartient à chaque établissement de déterminer les conditions de travail applicables à cette catégorie de personnel visée. Nous pourrions procéder à la détermination des stipulations locales de ce groupe après la présente ronde de négociation locale avec nos différents syndicats.

Nous avons actuellement 69 postes ayant un statut de non syndiqués au sein de notre établissement puisque la nature du travail effectué nous amène à considérer que les personnes concernées par ces postes agissent comme représentant de l'employeur.

Afin de donner une portée légale au Répertoire, le MSSS demande aux établissements de procéder à son adoption par voie de résolution de leur conseil d'administration.

Résolution CA20180124-12

CONSIDÉRANT la recommandation du ministère de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines lors de la séance du 11 janvier 2018;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le Répertoire des conditions de travail des employés syndiqués non syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux.

8.4 Comité immobilisation et environnement

8.4.1 Rapport de la présidente / Séances tenues les 13 octobre, 15 novembre et 6 décembre 2017

La présidente étant absente, le président-directeur général résume les sujets ayant été traités aux séances suivantes :

13 octobre 2017 :

- Présentation de la Politique pour des environnements sans fumée;
- Indice de vétusté;
- Autorisation de renouvellement de bail – 33 rue Dufferin à Granby.

15 novembre 2017 :

- Autorisation de signature d'un bail – 88 rue Saint-Laurent à Salaberry-de-Valleyfield;
- Autorisation de signature d'un bail – 11 rue de l'Église à Salaberry-de-Valleyfield.

6 décembre 2017 :

- Désignation d'un président et secrétaire du comité immobilisation et environnement;
- Les points de décision en lien avec les plans de conservation et de fonctionnalité immobilières (PCFI), plans triennaux d'intervention concernant le maintien des actifs et la rénovation fonctionnelle – installations hors CHSLD, 2017-2020 et le Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PEM) – Plans triennaux d'intervention concernant le maintien des actifs volet équipement non médical et mobilier, 2017-2020 sont présentés dans l'agenda de consentement. Il est précisé que les éléments priorités dans le cadre des PCFI étaient en lien avec la qualité et la sécurité de la clientèle

8.5 Comité des usagers du centre intégré (CUCI)

Dans le cadre du plan fonctionnel (PF) du projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges, un atelier de travail a eu lieu le 22 janvier dernier afin d'amorcer une réflexion pour l'élaboration des principes directeurs de ce plan. La représentante du CUCI au conseil d'administration souligne que deux membres du CUCI ont été invités à cette rencontre, ce qui fut grandement apprécié.

9. Agenda de consentement

9.1 Affaires administratives

9.1.1 Désignation des présidents et secrétaires des comités du conseil d'administration pour la période du 24 janvier 2018 au 23 janvier 2019

L'article 33 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration stipule que la durée du mandat d'un membre est de 1 an. Considérant que le conseil d'administration avait reconduit la dotation de l'ensemble des comités du conseil d'administration jusqu'au 16 décembre 2017 (incluant les présidents et secrétaires des comités), chaque comité du conseil d'administration devait prévoir pour la prochaine année, la recommandation d'un président et d'un secrétaire au conseil d'administration.

Suite aux démarches entreprises par les comités, on dépose aux administrateurs les recommandations proposées.

Résolution CA20180124-13

CONSIDÉRANT l'article 33 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration stipulant que la durée du mandat d'un membre est de 1 an;

CONSIDÉRANT la reconduction de la dotation des comités du conseil d'administration, incluant les présidents et les secrétaires, jusqu'au 16 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que le mandat du président et du secrétaire est renouvelable et que le président et le secrétaire reste en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit entériner ces nominations ;

CONSIDÉRANT la recommandation des comités concernés;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration accepte les nominations suivantes au sein des comités du conseil d'administration, et ce, pour la période du 24 janvier 2018 au 23 janvier 2019 :

| Comité | Président(e) | Secrétaire |
|---|----------------------|--|
| Comité de gouvernance et d'éthique | Jean-Pierre Rodrigue | Président-directeur général |
| Comité immobilisation et environnement | Judith Dubé | Directeur des services techniques |
| Comité soins et services à la clientèle | Line Ampleman | Présidente-directrice générale adjointe |
| Comité de vérification | Roch Leblanc | Directeur des ressources financières |
| Comité des ressources humaines | Michel Laurendeau | Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques |
| Comité de vigilance et de la qualité | Nicole Marleau | Commissaire aux plaintes et à la qualité des services |

9.1.2 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières – Plans triennaux d'intervention concernant le maintien des actifs – 2017-2020

Résolution CA20180124-14

CONSIDÉRANT que l'établissement doit déposer pour autorisation les plans triennaux 2017-2020 en maintien des actifs;

CONSIDÉRANT que ces plans triennaux doivent être adoptés par le conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement lors d'une séance tenue le 6 décembre 2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte les plans triennaux d'intervention concernant le maintien des actifs – 2017-2020.

9.1.3 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières – Plans triennaux d'intervention concernant la rénovation fonctionnelle – installations hors CHSLD – 2017-2020

Résolution CA20180124-15

CONSIDÉRANT que l'établissement doit déposer pour autorisation les plans triennaux 2017-2020 en rénovation fonctionnelle – hors CHSLD;

CONSIDÉRANT que ces plans triennaux doivent être adoptés par le conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement lors d'une séance tenue le 6 décembre 2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte les plans triennaux d'intervention concernant la rénovation fonctionnelle – installations hors CHSLD – 2017-2020.

9.1.4 Plan de conservation de l'équipement et du mobilier – Plans triennaux d'intervention concernant le maintien des actifs – volet équipement non médical et mobilier 2017-2020

Résolution CA20180124-16

CONSIDÉRANT que l'établissement doit déposer pour autorisation les plans triennaux d'intervention concernant le maintien des actifs – volet équipement non médical et mobilier (PCEM-NM) 2017-2020;

CONSIDÉRANT que ces plans triennaux doivent être adoptés par le conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement lors d'une séance tenue le 6 décembre 2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte les plans triennaux d'intervention concernant le maintien des actifs – volet équipement non médical et mobilier (PCEM-NM) – 2017-2020.

9.1.5 Politique – Prévention, gestion et intervention en matière de suicide pour la clientèle

Résolution CA20180124-17

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa mission, le CISSS de la Montérégie-Ouest doit se doter d'une politique au regard de la prévention, de la gestion et de l'intervention, incluant la postvention, en matière de suicide pour la clientèle.

CONSIDÉRANT QUE la présente politique prévoit les modalités de mise en place d'un cadre permettant de soutenir la prise de décision, la planification des actions et le déploiement des services en matière de suicide;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité soins et services à la clientèle lors de sa réunion tenue le 26 septembre 2017.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigilance et de la qualité lors de sa réunion tenue le 27 septembre 2017.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors de sa réunion tenue le 24 octobre 2017.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la politique Prévention, gestion et intervention en matière de suicide pour la clientèle.

9.1.6 Procédure administrative – Préservation et destruction de documents relatifs au mandat d'administrateur du CISSS de la Montérégie-Ouest

Résolution CA20180124-18

CONSIDÉRANT l'importance que le conseil d'administration se dote d'une procédure en matière de confidentialité de l'information reçue au cours du mandat des administrateurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique lors d'une séance tenue le 13 décembre 2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte la Procédure administrative – Destruction de documents relatifs au mandat d'administrateur du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest.

9.1.7 Marge d'emprunt

Résolution CA20180124-19

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Montérégie-Ouest doit recourir à un emprunt à court terme afin de couvrir les dépenses de fonctionnement de son fonds d'exploitation et qu'un montant maximal de 20 808 579 \$ dollars est requis pour la période du 10 janvier au 10 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le niveau d'emprunt est géré hebdomadairement afin d'assurer une utilisation optimale des liquidités et de limiter les charges d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a le pouvoir d'accorder les autorisations d'emprunt, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* et des articles 77.1 e 77.4 de la *Loi sur l'administration financière*;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation d'emprunt au Ministère de la Santé et des Services sociaux doit être approuvée par le conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de vérification lors de la séance du 17 janvier 2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration autorise la demande d'emprunt du CISSS de la Montérégie-Ouest au Ministère de la Santé et des Services sociaux au montant maximal de 20 808 579 \$ pour faire face à ses besoins de liquidités pour la période du 10 janvier au 10 juillet 2018;

ET

Que le conseil d'administration autorise la signature d'une convention de crédit à intervenir entre le CISSS de la Montérégie-Ouest et la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

ET

Que le conseil d'administration autorise le président-directeur général à signer la documentation nécessaire et à agir aux fins des présentes.

9.1.8 Politique relative au recouvrement des comptes, à la provision des créances douteuses et à la radiation

Résolution CA20180124-20

CONSIDÉRANT que l'organisation doit voir à assurer un recouvrement optimal des créances qui lui sont dues;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification lors de la séance du 17 janvier 2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte la politique relative au recouvrement des comptes, à la provision des créances douteuses et à la radiation.

10. Affaires nouvelles

Aucun point n'est ajouté aux affaires nouvelles.

11. Documents déposés pour information

Les documents suivants ont été soumis aux administrateurs à titre informatif.

11.1 Procédure administrative – Encadrement des porte-paroles médias du CISS de la Montérégie-Ouest

11.2 Tableau de bord analysé et commenté – Objectifs prioritaires 2017-2018, Période 9, Du 12 novembre au 9 décembre 2017

11.3 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

11.4 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 16 novembre 2017 au 13 janvier 2018

11.5 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 9 | 2017-2018 – Du 12 novembre au 9 décembre 2017

11.6 Rapport du directeur général au conseil d'administration – Application de la politique concernant les soins de fin de vie – Période du 10 juin au 9 décembre 2017

11.7 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 16 novembre 2017 au 16 janvier 2018

12. Date de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration rappelle la tenue de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration qui se tiendra le mercredi 28 mars 2018 à l'Hôpital Anna-Laberge. Une séance de travail du conseil d'administration aura également lieu le 22 février 2018.

13. Clôture de la séance

Le président du conseil d'administration procède, sur proposition dûment faite et appuyée, à la levée de la séance publique régulière du conseil d'administration, à 20 h 40.

Claude Jolin
Président

Yves Masse
Secrétaire

Rédigé par : *Chantal Caviola*
Conseillère cadre au bureau du président-directeur général
Volet conseil d'administration